

**Avis Natura 2000 – DDTM de l'Hérault
SAFEN / FBC / 11 / XXX**

**ANALYSE DU DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES
NATURA 2000 - PROJETS**

Nom du projet / activité :	
Maître d'ouvrage :	
Check-list renseignée par :	
Date :	

1. Définition du cadre réglementaire

	Commentaire
Quelle est la nature du projet ?	
Quelle est la procédure réglementaire concernée ?	
Le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Si oui, préciser l'item concerné et vérifier sa rédaction précise. <i>(items du Décret du 9/04/2010 et listes locales)</i>	Oui/Non, Item ? du R.414-19 du Code de l'environnement Listes locales : Oui/Non, Item ? 1. Arrêté préfectoral « liste terre » DDTM34-2011-03-650 du 6 avril 2011 : Sans objet 2. Arrêté préfectoral « liste mer » 108/2011 du 20 juillet 2011
L'évaluation s'applique-t-elle uniquement en sites Natura 2000 ? <i>(items du Décret du 9/04/2010 et listes locales)</i>	
Quelle est la date limite de rendu de l'avis ?	
Y a-t-il un lien avec d'autres procédures réglementaires (dérogation espèces protégées, évaluation environnementale...) ?	

2. Complétude du dossier d'incidences (selon l'art. R414-23 C.E.)

Etape 1 : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Point de contrôle	OUI	NON	Commentaire
Présentation du projet			
Carte de localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et définition de la zone d'influence			
Plan de situation détaillé (lorsque des travaux ou aménagements se situent en site Natura 2000)			
Liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés par la zone d'influence du projet (compte tenu de la nature et de la localisation du projet : topographie, hydrographie, fonctionnement des écosystèmes, objectifs de conservation des sites Natura 2000) <i>(Base de données cartographique Carmen et cartes IGN)</i>			
Etat des lieux écologique de la zone d'influence : objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés et liste et cartographie des habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites et description de leur état de conservation <i>(FSD et DOCOB)</i>			
Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidences sur un site Natura 2000			
Conclusion sur la possibilité d'une incidence du projet sur un site Natura 2000			

- **En présence de l'ensemble de ces pièces et en l'absence d'incidences : le dossier est réputé complet et la procédure est terminée.**
- **En cas d'incidences potentielles, la procédure se poursuit avec l'étape 2.**

Etape 2 : le projet est il susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables ?

Point de contrôle	OUI	NON	Commentaire
Analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites			
Analyse des effets cumulés de ce projet avec d'autres projets du même maître d'ouvrage			
Conclusion sur la potentialité d'effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000			

- **En cas d'effets significatifs dommageables, la procédure se poursuit par l'étape 3**

Etape 3 : propositions de mesures de suppression ou de réduction des incidences

Point de contrôle	OUI	NON	Commentaire
Mesures de suppression ou de réduction des incidences potentielles du projet et identification des coûts			
Conclusion sur la présence d'effets significatifs dommageables résiduels du projet malgré les mesures de suppression, réduction prévues			

- **Si des effets significatifs dommageables subsistent et en l'absence de solutions alternatives, le projet ne peut être réalisé que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur dans les conditions prévues par l'étape 4.**

Etape 4 : propositions de mesures compensatoires

Point de contrôle	OUI	NON	Commentaire
Présentation des variantes alternatives envisagées et justification de l'absence de solutions alternatives			
Justification de l'intérêt public majeur du projet			
Présentation des mesures compensatoires efficaces et proportionnées avec une estimation des dépenses et des modalités de mise en oeuvre			

3. Grille de lecture pour l'analyse critique d'un dossier d'évaluation des incidences

La présentation du projet est-elle suffisante ?

- oui**
- non** > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

La carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 est-elle suffisante ?

- oui**
- non** > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

Si le projet se situe en site Natura 2000, le plan de situation détaillé est-il présent et satisfaisant ?

- oui**
- non** > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

La zone d'influence a t'elle été correctement définie et cartographiée ?

oui

non > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

L'état des lieux écologique est-il complet ?

oui

non > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

Les incidences du projet sont-elles correctement évaluées ?

oui

non > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

La qualité des éléments méthodologiques garantit elle une bonne analyse des incidences ?

oui

non > demande de compléments au porteur de projet

Commentaires

La conclusion de l'évaluation des incidences est-elle convaincante ?

oui

non > demande de compléments au porteur de projet

**Avis Natura 2000 – DDTM de l'Hérault
SAFEN / FBC / 11 / XXX**

Nom du projet / activité :	
Maître d'ouvrage :	
Check-list renseignée par :	
Date :	

Avis interne DDTM 34 – Unité FBC sur sollicitation du service instructeur

Cet avis interne est destiné au service instructeur de la procédure. Il doit permettre au service instructeur d'autoriser ou non le projet concerné et d'apporter les arguments utiles au refus éventuel d'autorisation.

Observations (hors évaluation Natura 2000)

Le rédacteur

J-Y. VAIS

Le chef de l'unité Forêt-Biodiversité-Chasse

F. BROCHIERO